

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre d'une nouvelle construction sur la propriété située au 6995, 13<sup>e</sup> Avenue, et ce, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement* (RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait un mode d'implantation isolé malgré le mode d'implantation contigu prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-114 à l'annexe C du *Règlement de zonage de l'arrondissement* (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le mardi 3 octobre 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2023

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

---